

Herbicide technique Pethoxamid

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

Solide

PRINCIPE ACTIF : Péthoxamide97,3 %

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



AVERTISSEMENT POISON

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **33465** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 1 kg à vrac

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques (à doublure protectrice, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile > 14 mils, en caoutchouc néoprène \geq 14 mils, en caoutchouc naturel \geq 14 mils, en polyéthylène, en chlorure de polyvinyle \geq 14 mils ou en Viton^{MD} \geq 14 mils) pendant la manipulation.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, composer le 1-800-331-3148.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans les égouts.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit inutilisé dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec et sécurisé. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale ou des semences. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

MODE D'EMPLOI

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.